

Quel avenir pour les politiques territoriales ?

Sous l'impulsion des différentes étapes de la décentralisation depuis plus de vingt-cinq ans, la place des collectivités territoriales n'a cessé de s'accroître, tant dans le financement que dans l'impulsion de politiques publiques, notamment dans les champs de l'éducation, de la jeunesse, de la culture ou des sports. Cette action territorialisée s'est d'ailleurs souvent déployée bien au-delà des compétences obligatoires dévolues par la loi, selon le principe de libre administration des collectivités.

Ces politiques se sont de plus appuyées sur la capacité d'initiatives et les savoir-faire du monde associatif qui incarne la capacité de la société civile à organiser et structurer de nouveaux besoins sociaux et à innover en matière de pratiques relevant de l'éducation non formelle ou des pratiques culturelles par exemple.

Si le principe de la décentralisation était de mieux adopter l'action publique aux besoins locaux et aux particularités territoriales (dans un souci de « proximité » démocratique), l'État a parallèlement opéré une mutation importante de son action, au titre de la déconcentration.

Deux réformes systémiques d'importance ont donné depuis quelques années une accélération à ce double processus.

D'une part, la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a profondément modifié l'élaboration et l'évaluation de l'action publique, tant au nom d'une certaine transparence démocratique qu'afin de pouvoir mieux en mesurer l'efficacité. Cette transformation de principe s'est accompagnée d'une transformation organisationnelle visant à renforcer le pilotage déconcentré de l'État en responsabilisant les échelons territoriaux de l'administration dans la mise en œuvre de l'action publique, l'État central se positionnant plus en régulateur et évaluateur, garant tant des orientations des politiques publiques que du principe d'une certaine équité territoriale dans l'égal accès de tous aux services publics.

Par ailleurs, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) depuis 2007 a renforcé cette « culture du résultat » par une volonté de « simplification » et de « modernisation ». Par là, l'État a profondément modifié son organisation,

notamment en diminuant le nombre de directions administratives territoriales et en renforçant le pouvoir de pilotage des préfets. Il s'agit bien ainsi de développer une certaine culture de l'économie et de « productivité » de l'action publique, à un moment où les grandes options budgétaires et le contexte de crise mondiale ont accentué la paupérisation de l'action de l'État.

De nombreuses voix ont déjà commenté en quoi l'imposition souvent autoritaire de critères de performances « par le haut » pouvait impulser bien plus une dynamique gestionnaire d'économie et de rendement qu'une réelle dynamique de cohérence et d'amélioration, qui nécessiterait bien au contraire une logique de projet et de concertation large, au sein de l'administration et avec ses partenaires et usagers.

Dans ce même mouvement à marche forcée, il s'agit maintenant d'identifier, entre État et collectivités, les recoupements que le lent processus de décentralisation a pu favoriser. Telle est une des motivations de la réforme des collectivités annoncée de manière volontariste tant par le rapport Balladur que par une proposition de loi déposée dans le courant de l'été.

Si l'actualité médiatique se focalise sur la suppression de la taxe professionnelle, la suppression de la clause de compétence générale (pour les régions et les départements) aurait de fait un impact tout aussi important sur la capacité d'initiatives des collectivités en matière d'action publique. Là aussi on pourrait sans doute regretter la démarche partenariale impulsée à la fin des années 90 qui posait, par la contractualisation entre État et collectivités, la possibilité de faire émerger de vraies logiques partenariales locales, associant tous les acteurs et bénéficiaires de l'action publique autour d'une dynamique de projet territorial (un des exemples, sans doute perfectible mais prometteur, étant les projets éducatifs locaux).

Ce dossier se veut un éclairage de ces transformations en cours au regard des acquis des politiques territoriales dans le champ de l'éducation, de la jeunesse et de la culture.

Arnaud Tiercelin
*Responsable Éducation Jeunesse
de la Ligue de l'enseignement*